

Adresses du conseil général de la commune de Sète à la  
Convention nationale, lors de la séance du 28 brumaire an III (18  
novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresses du conseil général de la commune de Sète à la Convention nationale, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 344;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2005\\_num\\_101\\_1\\_18312\\_t1\\_0344\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18312_t1_0344_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Citoyen,

Tu trouveras ci-joint une adresse a la Convention nationale votée par le conseil général de la commune, et par les citoyens qui se sont trouvés a la séance publique de ce jour; la dite adresse signée individuellement conformément à la loi du 25 vendémiaire art. 2.

Tu voudras bien, citoyen président, soumettre a la Convention nationale le vœu de nos concitoyens et l'assurer que fidèles a leur serment, ils perdront mille fois la vie plutôt que de se permettre la plus légère démarche qui pourrait le démentir.

Vive la Convention nationale.  
Salut et fraternité.

BONNET, *maire*, CASSAN, *secrétaire greffier*  
et 3 autres signatures.

[Le conseil général et les citoyens de la commune de Graulhet à la Convention nationale, s. d.] (19)

Liberté, Vérité, Égalité,

Enfin! enfin! Les cris bruyans de l'imposture et du mensonge sont totalement étouffés, et la vérité triomphante se fait entendre de toutes parts!... Enfin l'humanité a pris la place de la terreur et la confiance succède au désespoir!... Robespierre et ses complices ne sont plus!... et bientôt, grâces à votre héroïsme et à votre zèle infatigable, ses infames continuateurs seront avec lui confondus à jamais dans le néant... leurs crimes et leurs forfaits survivront seuls à leur mémoire, et avec eux seront transmis dans tous les âges l'horreur et la haine des tyrans et des despotes.

Assés et trop longtemps l'opinion publique comprimée par la terreur à gémir dans le silence et dans la retraite... la justice et l'humanité ne seront plus un vain nom, et toutes les vertus sont mises invariablement à l'ordre du jour... Oui le bon citoyen, l'ami sincère et vertueux de sa patrie sera enfin mis à la place de ces désorganiseurs, de ces êtres ignorants et immoraux qui assassinent la patrie lors même qu'ils affectent de prêcher ses intérêts... Patriotes exclusifs, ils ne voyent dans tous les citoyens instruits et éclairés que des aristocrates et des malveillants... accoutumés à porter leur influence dans toutes les assemblées, ils en écartent soigneusement et sur des vains prétextes tous les citoyens dont la conduite irréprochable, est un témoin qui a constamment déposé contre eux : au lieu de chercher à agrandir le nombre des amis de la révolution, ils se l'étoient appropriée exclusivement; ils en avoient accaparé tous les avantages et ne réservoient à tous les autres, que les vexations de toute espèce dont ils étoient tout à la fois les artisans et les artistes... Tels sont, ou plutôt tels étoient les usurpateurs du titre glorieux

d'amis de la liberté et de l'égalité... Mais le règne des intrigans et des menteurs de toute espèce, n'est déjà plus... oui! c'en est fait de tous les scélérats! la République retentit de tout côté, au delà même de ses frontières de la glorieuse journée du dix huit vendémiaire.

Représentans du peuple! les citoyens de la commune de Graulhet vous offrent aujourd'hui les sentiments de leur juste reconnaissance : ils protestent de leur attachement inviolable à la Convention nationale et, en adoptant tous les principes consacrés dans sa dernière adresse, ils jurent de la reconnoître constamment comme le centre unique et le seul point de ralliement de tous les français.

Vive la Convention nationale, vive la République française une et indivisible.

BONNET, *maire*, BOURZINAC, *agent national*  
et 57 autres signatures dont 3 provenant  
de notables et 5 d'officiers municipaux.

o

[Le conseil général de la commune de Sète à la Convention nationale, le 7 brumaire an III] (20)

Représentants,

Tandis que toutes les armées de la République volent de victoire en victoire, anéantissent nos ennemis extérieurs, vous proclamez dans votre sublime adresse aux français, les principes sacrés et les vertus qui forment le bon citoyen. Oui, Pères de la Patrie, nous la suivrons constamment cette route que vous nous avez tracée et qui conduit à la félicité éternelle. Vos principes sont les nôtres, nos cœurs en sont pénétrés, et nous en propagerons la pratique.

Nous ne nous laisserons point surprendre par ces êtres corrompus et pervers héritiers des crimes du tyran Robespierre qui, dans leur agonie voudraient encore faire revivre le système de terreur que vous avez anéanti. Ils n'en imposeront point à notre raison toujours ralliés à la voix de nos Représentants, notre unique centre est la Convention nationale et de nos corps nous lui formons un rempart inexpugnable. Continués Pères de la Patrie vos sublimes travaux, maintenus dans toute sa pureté le gouvernement révolutionnaire, dégagé des vexations, des mesures cruelles, des iniquités dont il a été le prétexte; restés à votre poste jusqu'à ce que la révolution soit entièrement consommée et jusqu'à ce que la République triomphante donnant la loi à tous ses ennemis, offre à l'univers entier le peuple français pour unique modèle.

Vive la République, vive la Convention!

A. REBOUL, *ainé*, *agent national*, FABRE,  
*secrétaire greffier* et 18 autres signatures dont  
6 d'officiers municipaux et 9 de notables.